

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 26 juin 2023

**OBJET :**

**Règlement intérieur des  
accueils périscolaires et extrascolaires**

**Rapporteur : Mme POYDENOT  
Délibération n°8**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Par délibération du 30 mai 2023, la ville d'Essey-lès-Nancy a délégué, à l'association LEO LAGRANGE CENTRE EST, la gestion des accueils périscolaire, extrascolaire et des jeunes assurés actuellement en régie directe par la commune.

Dans ce cadre et conformément aux termes de l'article 17 du contrat de concession de service public, le délégataire est chargé de rédiger un règlement intérieur pour les accueils de loisirs et de le transmettre à la personne publique pour approbation de son assemblée délibérante avant l'entrée en exploitation.

Le règlement intérieur doit préciser au minimum les informations suivantes :

- les conditions et formalités d'inscription aux dispositifs ;
- les modalités d'accueil d'urgence ;
- les modalités d'annulation ;
- les tarifs, modalités de facturation et modalités de règlement ;
- le régime des défauts de paiement ;
- les règles de communication des données à caractère personnel entre le Concessionnaire et la Collectivité ;
- les modalités d'accueil et de prise en charge des mineurs ;
- les règles de discipline ;
- les règles sanitaires (accidents, soins, allergies...) ;
- le respect du droit à l'image ;
- les conditions d'assurance ;
- le régime des absences et des retards.

Une fois approuvé, ce règlement intérieur devra être affiché de manière visible à l'intérieur des équipements et sera alors opposable à tous les usagers du service.

Le concessionnaire appliquera le règlement intérieur, en veillant néanmoins à l'évolution des prescriptions légales et réglementaires relatives notamment à la sécurité et à l'hygiène des usagers et des agents.

### **PROPOSITION**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet de règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires joint à la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité avec 4 voix contre (M. CHEVARDE, MME CHOPIN-RENAULD, M. PERRI et M. KATZ) les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 29 juin 2023.

#### **Pour extrait**

La secrétaire de séance,



**Elise DROUVILLE**



Le Maire,



**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 21
- Nombre de votants : 28
- Convocation du Conseil municipal le : 16 juin 2023
- Convocation distribuée le : 16 juin 2023
- Affichage de la liste des délibérations : 30 juin 2023
- Affichage du procès-verbal le : 29 septembre 2023

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.

- M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON
- Mme Nadine CADET à Mme Gaëlle BARDOUL
- Mme Caroline CREUSOT à Mme Elise DROUVILLE
- Mme Marie LOZINGUEZ à Mme Evelyne DEVOUGE
- M. Mallory KOENIG à M. Pascal LAURENT
- M. Jean Louis KATZ à Mme Catherine CHOPIN RENAULD
- Mme Aïcha MENZRI à Mme Marjorie HOUSSIN

**ABSENT**

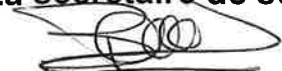
- M. Kamal EL JAOUHARI

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- Mme Élise DROUVILLE

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**



**Élise DROUVILLE**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**